**DEVENIR MEMBRE DE LA CORPORATION**

**CPE-BC Le voyage de mon enfance**

Vous êtes employées, parents ou responsables en service de garde? Et bien, selon les règlements généraux du CPE BC, vous pouvez devenir membre de la corporation.

Devenir membre signifie être en droit:

* de participer à toutes les activités de la personne morale;
* de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres et d’assister aux assemblées des membres;
* de prendre la parole et de voter lors des assemblées des membres;
* d’être élu à titre d’administrateur selon les règles en vigueur;
* de consulter les actes constitutifs de la personne morale;
* de consulter et de recevoir copie des règlements généraux;
* de recevoir les procès-verbaux des assemblées des membres;
* de recevoir les registres des membres et le registre des administrateurs.

Si cela vous plaît, il vous suffit de le signifier par écrit au CPE soit par courriel [cpemaisondesenfants@globetrotter.net](mailto:cpemaisondesenfants@globetrotter.net) , soit en signant la feuille à cet effet qui est disponible auprès de l’éducatrice de votre enfant ou du personnel administratif du CPE-BC.

En espérant pouvoir vous compter parmi les membres de notre belle corporation, nous vous souhaitons une excellente année 2013-2014.

Annie Chouinard, Directrice Générale Marie-Hélène Kelly, Présidente du CA